

Regard sur l'homoparentalité au Québec, en France et en Suisse: enjeux sociologiques et juridiques

Egalité & légalité

Conférence internationale sur la diversité sexuelle et la pluralité
des genres dans la francophonie

Chatty Ecoffey

Co-présidente de l'**Association faitière Familles arc-en-ciel, Suisse**

Co-présidente de l'**Association 360** et responsable de son groupe Homoparents, Genève

Membre de l'assemblée des délégué.é.s et du groupe de travail éducation
de la **Fédération genevoise des associations LGBT**

Cadre juridique

- **Pas de reconnaissance juridique pour les enfants d'un couple de même sexe, seul le parent biologique est reconnu légalement.**
- **Don de sperme réservé aux couples hétérosexuels mariés. Interdiction de don d'ovocyte et GPA en Suisse.**
- **Reconnaissance en Suisse de filiation établie à l'étranger**
Le principe (articles 25 et 27 LDIP) : une décision valablement rendue à l'étranger est reconnue en Suisse, à moins qu'elle ne soit manifestement incompatible avec l'ordre public.
- **2007 Entrée en vigueur de la loi sur le Partenariat enregistré (réservé aux couples de même sexe)**
Art. 28 Adoption et procréation médicalement assistée
Les personnes liées par un partenariat enregistré **ne sont pas autorisées à adopter un enfant ni à recourir à la procréation médicalement assistée.**
Art. 27 Enfants du partenaire
1. Lorsque l'un des partenaires a des enfants, l'autre est tenu de **l'assister** de façon appropriée dans **l'accomplissement de son obligation d'entretien et dans l'exercice de l'autorité parentale** et de le **représenter lorsque les circonstances l'exigent**. Les droits des parents sont garantis dans tous les cas.
- **Juin 2010**
Pétition «Mêmes chances pour toutes les familles» déposée par les organisations LGBT au Parlement suisse
- **2016**
Vote final des deux chambres fédérales sur l'ouverture de l'adoption de l'enfant du ou de la partenaire pour les couples de même sexe et échec du référendum facultatif pour lancer une votation populaire.

Situation légale à venir

ADOPTION DE L'ENFANT DU OU DE LA PARTENAIRE (entrée en vigueur janvier 2018)

Actuellement possible uniquement pour les couples mariés depuis 5 ans.

→ Révision de la Loi sur l'adoption par le Conseil fédéral

Modification du Code civil: Art 264c: IV. Adoption de l'enfant du conjoint ou du partenaire enregistré

1. Une personne peut adopter l'enfant de la personne avec laquelle:
 1. elle est mariée;
 2. elle est liée par un partenariat enregistré;
 3. elle forme une communauté de vie de fait.
 2. Le couple doit faire ménage commun depuis au moins trois ans.
 3. Les personnes formant une communauté de vie de fait ne doivent être ni mariées ni liées par un partenariat enregistré.
-
- **Cette adoption sera possible si le deuxième parent biologique de l'enfant est inconnu, décédé ou d'accord de céder ses droits et devoirs et que l'adoption est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.**
 - **La claire mise en application (durée de vie avec l'enfant, etc.) n'est pas encore connue.**

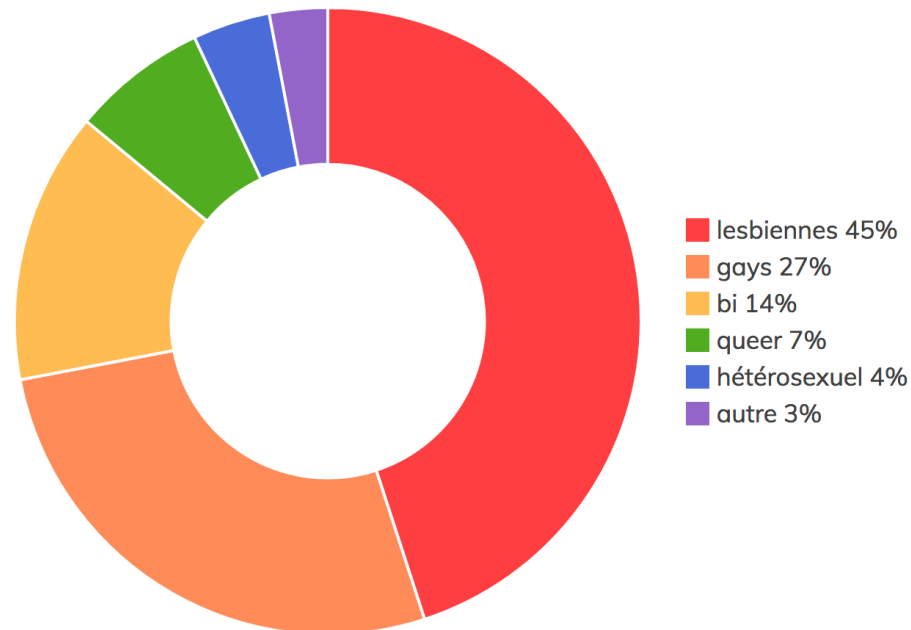
Comment?

- **Entretiens personnels** avec toutes et tous les **parlementaires**
Conseil National, parlementaires représentant.e.s le peuple: 200
Conseil des Etats, parlementaires représentant.e.s les cantons: 46
- Envoi de **dossiers d'informations** à tous les partis et parlementaires
- **Travail en réseau** avec la **Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant** et les **organisations familiales**
Pro Familia Suisse et Pro Juventute Suisse
- **Coordination du lobby** avec les associations LGBT
- Travail de **visibilité** et **relations publiques avec les médias**

Compositions familiales

- Entre **6'000 et 30'000 enfants** grandissent dans des familles arc-en-ciel.
- **Sondage national «Les familles arc-en-ciel en Suisse» mené par l'association faïtière Familles arc-en-ciel (2016)**
 - 884 participant.e.s, dont 4,5% de personnes trans*
 - 54% ont moins de 35 ans
 - 40% ont déjà des enfants (moyenne de 1,6 enfant par personne, identique à la moyenne suisse)
 - 60% n'en ont pas
 - 54% des personnes qui n'ont pas d'enfant désirent fonder une famille

Auto-définition: orientation sexuelle



Compositions familiales

→ Composition des familles

- 33% insémination artificielle à l'étranger (donneurs connus et inconnus)
- 31% relation hétérosexuelle antérieure
- 17% don de sperme privé
- 10% co-parentalité
- 3% gestation pour autrui
- 2% relation hétérosexuelle actuelle
- 1% famille recomposée

Quelques familles ont été fondées par adoption de l'enfant (en Suisse en tant que personne célibataire ou à l'étranger) ou en tant que famille d'accueil.

Constat sur le terrain:

- de plus en **plus de familles** arc-en-ciel sont **planifiées** dès le départ
- **moins** de projets de **coparentalité**

Compositions familiales

→ **54% des personnes qui n'ont pas encore d'enfants souhaitent fonder une famille. Interrogé.e.s sur le projet de famille, ils/elles ont répondu vouloir fonder leur famille (plusieurs réponses possibles):**

- 24% par adoption
- 16% par insémination avec donneur connu
- 12% par insémination avec donneur inconnu
- 12% par un donneur de sperme privé
- 10% par co-parentalité
- 8% par gestation pour autrui
- 8% en devenant une famille d'accueil
- 8% je ne sais pas
- 2% autre

Hypothèse: le pourcentage élevé de futurs projets via l'adoption comprend l'adoption extra-familiale et l'adoption de l'enfant du ou de la partenaire.

Constat sur le terrain:

- de **plus en plus de projet de fonder une famille** chez les personnes LGBTQ
- plus de **projets d'hommes gays**
- temps de **réflexion moins long** avant projet

Revendications

- Mariage civil pour toutes et tous avec les mêmes droits
- Adoption conjointe
- Procréation assistée médicalement
- Filiation automatique dès la naissance
- Protection des enfants pour les couples séparés avec enfants avant la mise en application de la loi sur l'adoption de l'enfant du ou de la partenaire

Sensibilisations/Formations

- **Formations de professionnel.le.s** de l'éducation et travaillant avec la jeunesse et les familles
- Interventions auprès **d'élèves au post-obligatoire** (15 -18 ans)
- Dans les écoles du Canton de Genève par exemple en 2016:
 - 1'310 élèves qui ont été sensibilisé.e.s aux questions LGBT en général dont les familles arc-en-ciel
 - 267 professionnel.le.s de l'éducation (enseignant.e.s, équipes médico-psycho-sociales, personnel administratif, direction) qui ont été sensibilisé.e.s et 145 qui ont été formé.e.s aux questions LGBT en général dont les familles arc-en-ciel
- Elaboration de **mesures inclusives** aux familles arc-en-ciel
- **Formations et collaborations** avec les associations et institutions travaillant à la politique familiale
- **Sensibilisation du grand public**

Fiche élèves Genève 2015

FORMULE BDS-DIP

PARENTS DE L'ÉLÈVE	2. MÈRE	3. PÈRE
Nom Prénom Responsable légal/e Profession Situation dans la profession Téléphone professionnel Téléphone portable Réside avec l'élève Si non, adresse : rue et n° N° postal et localité Canton / Pays Téléphone fixe privé Case et office postal	NICOLIER MANON oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> salariée <input type="checkbox"/> ou à son compte <input checked="" type="checkbox"/> plein-temps <input type="checkbox"/> ou temps partiel <input checked="" type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	A COMPLETER A COMPLETER oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> ou à son compte <input type="checkbox"/> plein-temps <input type="checkbox"/> ou temps partiel <input type="checkbox"/> - A COMPLETER oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> A COMPLETER A COMPLETER A COMPLETER
	4. RESPONSABLE LÉGAL/E si pas mère ou père	5. LOGEUR/EUSE si pas mère, père ou responsable légal/e
Nom (ou raison sociale) Prénom Lien de parenté Profession Situation dans la profession Téléphone professionnel Téléphone portable	salarié/e <input type="checkbox"/> ou à son compte <input type="checkbox"/> plein-temps <input type="checkbox"/> ou temps partiel <input type="checkbox"/>	MME SUCHET ANNE LOGEUSE salarié/e <input checked="" type="checkbox"/> ou à son compte <input type="checkbox"/> plein-temps <input checked="" type="checkbox"/> ou temps partiel <input type="checkbox"/> 022.322.37.05 079.635.57.28

Fiche élèves Genève 2016

FORMULE BDS-DIP

PARENTS DE L'ÉLÈVE	2. PARENT	3. PARENT
Nom	NICOLIER	SUCHET
Prénom	MANON	ANNE
Lien de parenté	<input checked="" type="checkbox"/> MERE <input type="checkbox"/> PERE	<input checked="" type="checkbox"/> MERE <input type="checkbox"/> PERE
Responsable légal/e	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Profession		
Situation dans la profession		
	salarié/e <input type="checkbox"/> ou à son compte <input type="checkbox"/> plein-temps <input type="checkbox"/> ou temps partiel <input type="checkbox"/>	salarié/e <input type="checkbox"/> ou à son compte <input type="checkbox"/> plein-temps <input type="checkbox"/> ou temps partiel <input type="checkbox"/>
Téléphone professionnel		
Téléphone portable		
Courriel		
Réside avec l'élève	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Si non, adresse : rue et n°		
N° postal et localité		
Canton / Pays		
Téléphone fixe privé		
Case et office postal		
	4. RESPONSABLE LÉGAL/E si pas mère ou père	5. PROCHE OU ETABLISSEMENT CHEZ QUI L'ELEVE HABITE (NI MERE, NI PERE, NI RESPONSABLE LEGAL)
Nom	M. / Mme / Mlle _____	M. / Mme / Mlle _____
Prénom	_____	_____
Lien de parenté	_____	_____
Profession	_____	_____

Difficultés et défis

- Non-reconnaissance légale
- Méconnaissance
- Préjugés, homophobie ou transphobie envers les enfants ou la famille
- Hétéronormativité
- Invisibilisation
- Craintes pour les relations avec les professionnel.e.s
- Pression sociale et débat politique (influence du débat en France pour la Suisse romande)
- Coming-out